

# FO

## Force Ouvrière Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 22 septembre 2016.

### Déclaration préalable Au CHSCT-C du 22 septembre 2016

Monsieur le Directeur Général,  
Mesdames et messieurs  
Camarades,

À la lecture de l'ordre du jour, **Force Ouvrière constate** que les questions qu'elle a souhaité poser pour la présente séance, n'ont été que partiellement reprises.

Ainsi sur l'amiante, si **Force Ouvrière prend** acte de l'engagement d'une démarche visant à décliner à l'EPA-VNF les obligations de l'employeur en matière de suivi des agents ayant été exposés, notre question porte sur la progression de la démarche au sein des Directions Territoriales. Qu'en est-il ?

Par ailleurs, **Force Ouvrière a souhaité** connaître l'état des lieux en matière de forfait jour (**nombre d'agents actuellement soumis à cette modalité**), afin d'en mesurer les impacts. **Force Ouvrière** renouvelle cette demande concernant l'inscription de ce point l'ordre du jour.

Vous nous consultez sur le déploiement du logiciel MARCO WEB au sein de l'EPA-VNF. **Force Ouvrière s'en félicite** ! Ce type de consultation est si rare ! Combien d'âneries auraient été évitées si le Directeur Général avait pris la peine de nous consulter plus souvent sur ce type de sujet. Ainsi, **Force Ouvrière aurait été** en mesure de sauver l'EPA-VNF du naufrage NOTILUS et éviter ainsi un gâchis financier accompagné d'une désorganisation complète de la chaîne de déplacement.

Quoi qu'il en soit, sur ce sujet, les documents que vous nous proposez sont particulièrement indigents : 7 diapositives dont la page de titre, pour un projet qui va impacter plus de 10 % des personnels de l'établissement, c'est un peu court ! **De qui se moque-t-on ?**

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – FORCE OUVRIERE  
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Dominique Schirmer 06 80 40 46 23 ou [dominique.schirmer@vnf.fr](mailto:dominique.schirmer@vnf.fr)

Représentant Force Ouvrière au CHSCT-C

Titulaires : Richard Henrard : 06 30 72 48 61 ou [richard.henrard@vnf.fr](mailto:richard.henrard@vnf.fr) – Dominique Larroque : [dominique.larroque@vnf.fr](mailto:dominique.larroque@vnf.fr) – Didier GAILLARD : [didier.gaillard@vnf.fr](mailto:didier.gaillard@vnf.fr)  
Suppléants : Martine Simon : [martine.simon@vnf.fr](mailto:martine.simon@vnf.fr) – Laurent Jeunon : [laurent.jeunon@vnf.fr](mailto:laurent.jeunon@vnf.fr) – René Fauveau : [rene.fauveau@vnf.fr](mailto:rene.fauveau@vnf.fr)

Les agents concernés ont-ils été informés ? Consultés ? Quel sera l'impact sur leurs missions ? En l'état actuel, et en l'absence de réponses à ces questions, **Force Ouvrière** ne pourra pas se prononcer sur ce dossier qui s'apparente à une nouvelle usine à gaz dont l'établissement a le secret !

Si nous ne connaissons pas précisément les impacts de MARCO WEB, en revanche ceux liés à la mise en œuvre du décret GBCP, cité dans les quelques feuillets de présentation du logiciel, sont eux bien connus et **Force Ouvrière ne cessera pas** de les dénoncer. Ainsi, les projets de réorganisation avancent à grande vitesse avec ici ou là des expérimentations larvées menées sans aucun cadrage dans les Directions Territoriales, sans aucune concertation locale avec les représentants du personnel ni en CTUP, ni en CLHSCT.

Dans certaines DT, les postes de comptables des structures territoriales sont purement et simplement fermés sans qu'aucune réflexion ne soit menée sur l'impact de ces dispositions sur le plan de charge des acteurs opérationnels. Tout ceci contribue à développer la souffrance parmi les personnels concernés, génératrice de Risques Sociaux Professionnels.

**Force Ouvrière rappelle**, à cette occasion, sa position sur les RPS : Plutôt que d'essayer de traiter les RPS une fois qu'ils ont été créés par l'employeur, il nous paraît plus intelligent d'éviter de les créer. **Force Ouvrière demande** en conséquence l'arrêt immédiat des projets de réorganisation dans les DT menés dans le cadre du décret GBCP et la réalisation d'une véritable étude d'impact sur les conséquences de cette réforme sur les personnels, étude dont **Force Ouvrière exige** que les résultats soient présentés en CHSCT.

Les représentants **Force Ouvrière**  
au CHSCT-C

